

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mahmoud ZAHAF et M. Ahmed BELAIFA.

**BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

<b>ACTIFS</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	1 224 652	1 240 219
Moins : amortissement	-1 165 080	-1 125 478
<i>S/Total</i>	<b>B.1</b> 59 572	114 741
Immobilisations corporelles	92 641 320	87 918 937
Moins : amortissement	-65 840 232	-60 384 252
<i>S/Total</i>	<b>B.2</b> 26 801 088	27 534 685
Immobilisations financières	1 311 160	905 607
Moins : Provisions	-87 492	-56 594
<i>S/Total</i>	<b>B.3</b> 1 223 668	849 013
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>28 084 330</b>	<b>28 498 439</b>
Autres actifs non courants	150 303	167 707
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>28 234 632</b>	<b>28 666 146</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	39 707 765	33 468 714
Moins : Provisions	-1 642 210	-2 977 660
<i>S/Total</i>	<b>B.4</b> 38 065 555	30 491 054
Clients et comptes rattachés	63 628 471	55 011 127
Moins : Provisions	-9 850 079	-7 948 551
<i>S/Total</i>	<b>B.5</b> 53 778 392	47 062 576
Autres actifs courants	11 227 826	12 160 859
Moins : Provisions	-176 688	-142 492
<i>S/Total</i>	<b>B.7</b> 11 051 138	12 018 367
Placement et autres actifs financiers	<b>B.8</b> 423 661	464 810
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B.9</b> 12 529 831	8 839 186
<b>Total des actifs courants</b>	<b>115 848 577</b>	<b>98 875 993</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>144 083 209</b>	<b>127 542 139</b>

## BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars )

### **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	12 000 000	12 000 000
Autres capitaux propres	3 025 178	1 578 627
Réserves consolidées	<u>34 011 565</u>	<u>29 058 000</u>
<b>Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice</b>	<b>49 036 743</b>	<b>42 636 627</b>
Résultat de l'exercice consolidé	8 336 791	9 296 116
<b>Total des capitaux consolidé propres avant affectation</b>	<b>57 373 534</b>	<b>51 932 743</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		
Réserves des minoritaires	1 737 895	1 169 808
Résultat des minoritaires	<u>563 950</u>	<u>295 133</u>
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>B.10 2 301 844</b>	<b>1 464 941</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	<b>B.11 26 879 550</b>	30 587 783
Provisions	<b>B.12 <u>3 951 220</u></b>	<u>2 828 010</u>
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>30 830 770</b>	<b>33 415 793</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B.13 11 544 798</b>	7 870 331
Autres passifs courants	<b>B.14 13 908 510</b>	11 614 837
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B.15 <u>28 123 754</u></b>	<u>21 243 494</u>
<b>Total des passifs courants</b>	<b>53 577 061</b>	<b>40 728 662</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>84 407 831</b>	<b>74 144 455</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>144 083 209</b>	<b>127 542 139</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

		<b>2018</b>	<b>2017</b>
		<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	R.1	124 490 790	120 160 216
Autres produits d'exploitation	R.2	433 282	282 682
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>124 924 072</b>	<b>120 442 898</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		-1 298 594	-5 613 106
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	77 036 154	71 691 158
Charges de personnel	R.4	20 633 160	19 604 398
Dotations aux amortissements et prov	R.5	6 390 050	9 999 594
Autres charges d'exploitation	R.6	12 758 929	10 178 994
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>115 519 699</b>	<b>105 861 039</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 404 373</b>	<b>14 581 859</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>			
Produits des placements	R.7	55 408	298 321
Charges financières nettes	R.8	1 219 878	-3 172 594
Autres gains ordinaires	R.9	523 365	233 000
Autres pertes ordinaires	R.10	-451 940	-110 979
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>10 751 083</b>	<b>11 829 608</b>
Impôt sur les bénéfices	R.11	1 850 343	2 238 359
Éléments Extra-ordinaires (Gains/pertes)		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>8 900 740</b>	<b>9 591 249</b>
Quote-part des intérêts minoritaires		563 950	295 133
<b>RESULTAT NET PART DE GROUPE</b>		<b>8 336 791</b>	<b>9 296 116</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars )

	2018 Au 31/12/2018	2017 Au 31/12/2017
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
- Resultat net de l'ensemble consolidé	8 900 740	9 591 249
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	6 330 146	10 295 037
. Variation des stocks	-4 647 182	-3 999 043
. Variation des créances	-4 700 435	-7 966 319
. Variation des autres actifs	1 414 701	104 164
. Variation des fournisseurs	3 414 027	-760 737
. Variation des autres passifs	-4 482 929	139 941
. Plus ou moins value de cession	-26 355	-54 490
. Modification comptable	0	0
. Quote-part des subventions d'investissements	-70 413	-70 413
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>	<b>6 132 302</b>	<b>7 279 389</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 412 625	-4 585 290
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 980 602	56 643
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-627 511	-44 254
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	182 659	566 487
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	0	0
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	10
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-3 876 876</b>	<b>-4 006 403</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/Cession actions propres	0	594 517
- Dividendes et autres distributions	-3 671 879	-1 094 102
- Encaissement provenant des emprunts	122 602	1 972 831
- Remboursement d'emprunts	-5 389 954	-3 653 650
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-8 939 231</b>	<b>-2 180 404</b>
<b>INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES ETABLISSEMENTS ETRANGERE</b>	<b>2 003 885</b>	<b>155 343</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-4 679 920</b>	<b>1 247 924</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-8 490 374	-9 738 298
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-13 170 294	-8 490 374

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **I- PRESENTATION DU GROUPE**

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe ASSAD est composé à la date du 31/12/2018 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société Enersys Assad NorthAfrica
- La société Enersys Assad Industrial
- La société Assad Batterie Maroc
- La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

### **II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

#### **II.1 Référentiel Comptable :**

Les états financiers consolidés du groupe ASSAD sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes

respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

## **II.2 Principes de consolidation :**

### **II.2.1 Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

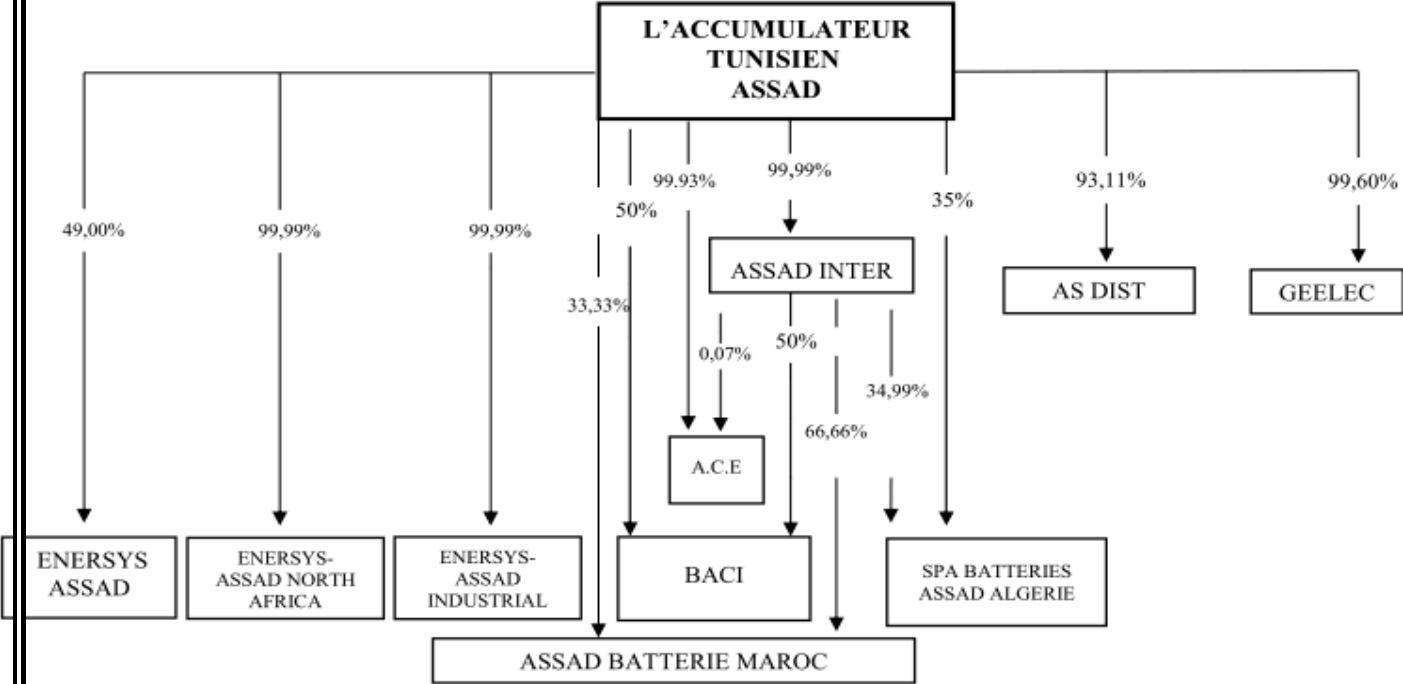
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ASSAD est présenté au niveau du schéma suivant :



## II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe ASSAD sont détaillés à la date du 31/12/2018 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle exclusif	70	Intégration globale
Assad Batterie Maroc	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	49	Contrôle conjoint	49	Intégration proportionnelle
Enersys Assad NorthAfrica	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Enersys Assad Industriel	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Côte d'Ivoire	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

**L'intégration globale** : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

**L'intégration proportionnelle** : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.



### **II.2.3 Date de clôture**

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

### **II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

#### **- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

#### **- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

### **II.2.5 Écart d'acquisition «Goodwill»**

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ASSAD, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

## **II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :**

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

### **II.3.1 Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

### **II.3.1 Immobilisations corporelles :**

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2018.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

### **II.3.2 Immobilisations financières :**

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

### **II.3.3 Stocks :**

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

### **II.3.4 Clients et comptes rattachés :**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

### **II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêté des comptes.

## **III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDE**

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

### **III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels**

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

### **III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères**

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

### **III.3 L'intégration des comptes**

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

### **III.4 L'élimination des comptes réciproques :**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

### **III.5 Détermination de l'écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

### **III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres**

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

#### IV- Notes relatives au bilan

##### B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Assistances techniques	6 858	10 039
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	3 238	3 238
Logiciels	1 016 490	1 028 876
<b>Sous-total</b>	<b>1 224 652</b>	<b>1 240 219</b>
Amortissement	-1 165 080	-1 125 478
<b>Total</b>	<b>59 572</b>	<b>114 741</b>

##### B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Terrains	5 844 814	5 667 624
Constructions	9 099 142	9 095 078
Matériel & outillage Ind.	53 670 134	51 498 582
Matériel de transport	3 009 877	2 401 795
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 765 826	1 616 625
Equipements de bureau	1 331 693	1 237 531
Matériel informatique	1 461 994	1 355 074
Immobilisation à statut juridique particulier	1 443 584	1 502 556
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	4 478 342	4 341 178
Agencement & Aménagement & Installations Divers	5 960 527	5 953 468
Immobilisations corporelles en cours	4 544 499	3 218 538
Autres immobilisations corporelles	83	83
<b>Sous total</b>	<b>92 641 320</b>	<b>87 918 937</b>
Amortissement	-65 840 232	-60 384 252
<b>Total</b>	<b>26 801 088</b>	<b>27 534 685</b>

### B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dépôts de cautionnements versés	514 681	231 399
Prêts au personnel	152 935	275 140
Autres Prêts	0	31 728
Titres de participation	552 240	246 036
Emprunt national	91 304	121 304
<b>Sous total</b>	<b>1 311 160</b>	<b>905 607</b>
<b>Provision</b>	<b>-87 492</b>	<b>-56 594</b>
<b>Total</b>	<b>1 223 668</b>	<b>849 013</b>

Le détail des titres de participation est comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technologie	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1	1
Autres titres de participation	314 739	8 535
Versement restant sur titres de participation	0	0
<b>Total</b>	<b>552 240</b>	<b>246 036</b>

### B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Frais préliminaires	150 303	167 707
<b>Total</b>	<b>150 303</b>	<b>167 707</b>

### B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Matières premières	15 959 340	12 323 026
Matières consommables et pièce de rechange	5 823 202	4 894 629
Produits finis et en cours de production	17 925 223	16 251 059
<b>Sous total</b>	<b>39 707 765</b>	<b>33 468 714</b>
Provision sur stocks	-1 642 210	-2 977 660
<b>Sous total</b>	<b>-1 642 210</b>	<b>-2 977 660</b>
<b>Total</b>	<b>38 065 555</b>	<b>30 491 054</b>

**B.6. Clients et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients ordinaires	57 832 009	45 955 854
Clients effets à recevoir	1 934 881	3 791 149
Clients douteux et litigieux	3 861 581	5 264 124
<b>Sous total</b>	<b>63 628 471</b>	<b>55 011 127</b>
Provisions sur clients	-9 850 079	-7 948 551
<b>Sous total</b>	<b>-9 850 079</b>	<b>-7 948 551</b>
<b>Total</b>	<b>53 778 392</b>	<b>47 062 576</b>

**B.7. Autres actifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Avances et prêts au personnel	323 903	328 372
Charges constatées d'avance	1 038 360	746 645
Compte d'attente	96 622	97 394
Débiteurs divers	177 231	163 202
Etat, crédit de TVA	2 833 358	3 907 047
Etat, crédit d'IS	6 600 956	6 805 609
Fournisseurs avances et acomptes	157 304	112 498
Produits à recevoir	92	92
<b>Sous total</b>	<b>11 227 826</b>	<b>12 160 859</b>
Provisions sur actifs courants	-176 688	-142 492
<b>Total</b>	<b>11 051 138</b>	<b>12 018 367</b>

**B.8. Placements et autres actifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	211 021	156 465
Placements	212 640	308 345
<b>Total</b>	<b>423 661</b>	<b>464 810</b>

## B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Autres organismes financiers	26	86 645
Banques	12 095 755	7 958 094
Caisses	95 413	61 251
Chèques à l'encaissement	28 774	585 860
Effets remis à l'encaissement	43 613	75 055
Effet remis à l'escompte	200 662	-
Régie d'avance et accréditif	65 588	72 281
<b>Total</b>	<b>12 529 831</b>	<b>8 839 186</b>

## B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	34 011 565	29 058 000
Autres Capitaux Propres	3 025 178	1 578 627
Résultat de l'exercice consolidé	8 336 791	9 296 116
<b>Total - Capitaux propres</b>	<b>57 373 534</b>	<b>51 932 743</b>
Réserves des minoritaires	1 737 894	1 169 808
Résultat des minoritaires	563 950	295 133
<b>Total - Intérêts minoritaires</b>	<b>2 301 844</b>	<b>1 464 941</b>

## B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts bancaires	1 671 767	5 533 943
Emprunts obligataires (*)	25 000 000	25 000 000
Emprunts leasing	207 783	53 840
<b>Total</b>	<b>26 879 550</b>	<b>30 587 783</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2019 a décidé le remboursement anticipé des OCA émises suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2014, souscrites par Léo Holding Ltd filiale de Abraaj Capital et totalisant un montant de 25 millions de dinars et a approuvé l'annulation corrélative desdites OCA conformément à l'article 338 du code des sociétés commerciales.



### **B.12. Provisions pour risques et charges**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Provisions pour garanties données	564 013	465 750
Provisions pour risques et charges	3 387 207	2 362 260
<b>Total</b>	<b>3 951 220</b>	<b>2 828 010</b>

1. La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a reçu le 15 Août 2018 une notification des résultats de la vérification approfondie ayant pour objet de réduire les reports d'IS et de TVA pour des montants respectifs de 166 197 dinars et 34 196 dinars et de réclamer des impôts et taxes à payer en sus des pénalités pour un total de 733 333 dinars.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale dans les délais légaux.

En février 2019, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour la plupart des chefs de redressements notifiés. La société pour sa part a formulé ses observations relatives à cette réponse dans les délais légaux.

A cet effet, La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a constaté en 2018 un complément de provision pour risques et charges pour un montant de 333 333 dinars pour la porter à 433 333 dinars et une provision pour dépréciation du crédit de TVA pour un montant de 34 196 dinars.

2. La filiale « GENERAL D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES » (« GEELEC ») a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 08 Août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 dinars en principal et pénalités dont 538 855 dinars de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la société. La provision constatée pour faire face à ce risque est de 242 857 dinars.

### **B.13. Fournisseurs et comptes rattachés**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Fournisseurs d'exploitation	11 106 988	7 432 285
Fournisseurs d'immobilisations	3 031	8 526
Fournisseurs factures non parvenues	434 779	429 520
<b>Total</b>	<b>11 544 798</b>	<b>7 870 331</b>

### **B.14. Autres passifs courants**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Associés, dividendes à payer	1 027 923	85 010
Caisse de sécurité sociale	1 225 699	1 329 730
Charges à payer	3 126 890	2 742 215
Compte d'attente	11 832	11 418
Comptes courants associés	397 596	48 199
Créditeurs divers	107 668	43 840

Etat, impôts et taxes	3 082 256	2 502 428
Opérations particulières avec l'Etat	4 232	2 182
Personnel charges à payer	3 456 218	3 510 241
Personnel rémunérations dues	705 130	735 229
Ristournes clients	736 542	597 145
Produit constaté d'avance	26 524	7 200
<b>Total</b>	<b>13 908 510</b>	<b>11 614 837</b>

***B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers***

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Crédit de préfinancement export	19 598 832	17 329 000
Découverts bancaires	6 101 293	560
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	2 305 348	3 750 118
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	64 914	103 357
Intérêts courus	53 367	60 459
<b>Total</b>	<b>28 123 754</b>	<b>21 243 494</b>

## V- Notes relatives à l'état de résultat

### R.1. Revenus

Désignation	2018	2017
Chiffre d'affaires	124 490 790	120 160 216
<b>Total</b>	<b>124 490 790</b>	<b>120 160 216</b>

### R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2018	2017
Produits de location	208 133	198 220
Jetons de présence	17 141	-
Autres produits d'exploitation	123 357	-
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Subvention d'exploitation	14 238	14 049
<b>Total</b>	<b>433 282</b>	<b>282 682</b>

### R.3. Achats consommés de matières

Désignation	2018	2017
Achats consommés de Plomb	40 551 882	34 521 060
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-3 176 834	656 306
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	33 639 216	29 523 884
Achats de pièces de rechange	3 474 841	2 983 008
Autres achats non stockés	832 338	1 050 548
Achats de marchandises	1 714 711	2 956 352
<b>Total</b>	<b>77 036 154</b>	<b>71 691 158</b>

### R.4. Charges de personnel

Désignation	2018	2017
Salaires bruts	17 001 636	16 082 034
Cotisation sécurité sociale	3 326 213	3 211 823
Autres charges de personnel	305 311	310 541
<b>Total</b>	<b>20 633 160</b>	<b>19 604 398</b>

## R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Désignation	2018	2017
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	52 678	80 787
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	5 219 186	5 576 673
Dotation aux résorptions des charges reportées	60 682	54 128
Dotation aux provisions	4 512 286	5 560 364
Reprises sur provisions	-3 454 782	-1 272 358
<b>Total</b>	<b>6 390 050</b>	<b>9 999 594</b>

## R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2018	2017
Déplacement, mission et réception	572 716	605 621
Redevances	53 582	50 018
Divers services extérieurs	1 334 140	557 881
Entretien et réparation	1 191 261	860 526
Frais de transport	2 197 060	1 365 006
Frais postaux et de télécommunication	214 868	274 596
Honoraires	1 707 304	1 581 291
Impôts et taxes	1 136 326	1 035 120
Jetons de présence	337 558	295 618
Location	1 584 524	1 312 561
Personnel extérieur à l'entreprise	149 298	249 890
Primes d'assurance	455 282	334 813
Publicité, publication et relation publique	1 160 798	931 533
Services bancaires et assimilés	584 362	690 051
Sous-traitance générale	79 850	34 469
<b>Total</b>	<b>12 758 929</b>	<b>10 178 994</b>

## R.7. Produits des placements

Désignation	2018	2017
Divers Produits	43 526	291 288
Produits nets des titres SICAV	11 882	7 033
<b>Total</b>	<b>55 408</b>	<b>298 321</b>

**R.8. Charges financières nettes**

Désignation	2018	2017
Charges d'intérêts nettes	-4 847 534	-4 183 429
Gains de change	8 501 204	4 634 930
Pertes de change	-2 432 508	-3 618 875
Autres charges financières	-1 284	-5 220
<b>Total</b>	<b>1 219 878</b>	<b>-3 172 594</b>

**R.9. Gains ordinaires**

Désignation	2018	2017
Gains sur éléments non récurrents	495 752	166 373
Plus-value sur cession d'immobilisations	27 613	66 627
<b>Total</b>	<b>523 365</b>	<b>233 000</b>

**R.10. Autres pertes ordinaires**

Désignation	2018	2017
Moins-value sur cession d'immobilisations	-1 258	-12 137
Pertes sur éléments non récurrents	-450 682	-98 842
<b>Total</b>	<b>-451 940</b>	<b>-110 979</b>

**R.11. Impôts sur les bénéfices**

Désignation	2018	2017
Impôts sur les sociétés	1 850 343	2 238 359
<b>Total</b>	<b>1 850 343</b>	<b>2 238 359</b>

**Etat de Flux de trésorerie :****F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :**

Désignation	2018	2017
Autres organismes financiers	26	86 645
Banques	12 095 755	7 958 094
Caisses	95 413	61 251
Chèques à l'encaissement	28 774	585 860
Effets remis à l'encaissement	43 613	75 055
Effets remis à l'escompte	200 662	
Régie d'avance et accréditif	65 588	72 283
<b>Sous total</b>	<b>12 529 831</b>	<b>8 839 186</b>
Crédit de préfinancement export	-19 598 832	-17 329 000
Découverts bancaires	-6 101 293	-560
<b>Sous total</b>	<b>-25 700 125</b>	<b>-17 329 560</b>
<b>Total</b>	<b>-13 170 294</b>	<b>-8 490 374</b>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les actionnaires  
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »

Zone industrielle Ben Arous  
2013, Ben Arous.

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 Juin 2016, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de.....	57 373 534TND
Dont un bénéficiaire de la période (part du Groupe)de .....	8 336 791TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés B.12. « Provisions pour risques et charges » qui expose les faits suivants :

1. La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a reçu le 15 Août 2018 une notification des résultats de la vérification approfondie ayant pour objet de réduire les reports d'IS et de TVA pour des montants respectifs de 166 197 dinars et 34 196 dinars et de réclamer des impôts et taxes à payer en sus des pénalités pour un total de 733 333 dinars.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale dans les délais légaux.

En février 2019, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour la plupart des chefs de redressements notifiés. La société pour sa part a formulé ses observations relatives à cette réponse dans les délais légaux.

A cet effet, La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a constaté en 2018 un complément de provision pour risques et charges pour un montant de 333 333 dinars pour la porter à 433 333 dinars et une provision pour dépréciation du crédit de TVA pour un montant de 34 196 dinars.

2. La filiale « GENERAL D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES » (« GEELEC ») a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 08 Août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 dinars en principal et pénalités dont 538 855 dinars de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la société.  
La provision constatée pour faire face à ce risque est de 242 857 dinars.

### **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous

sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Fait à Tunis, le 27 mai 2019**

**Les commissaires aux comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés - M.T.B.F**

**Cabinet ZAHAF & Associés**

**Ahmed BELAIFA**

**Mahmoud ZAHAF**